

15/07/2024

PROJET D'ETABLISSEMENT TRES GRANDE CRECHE LES GIRAFONS

49 Rue Guynemer-85000 LA ROCHE SUR YON
petiteenfance@larochesuryon.fr/02.51.47.48.66.

Sommaire

1. <u>Projet d'accueil</u>	3
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
2. <u>Projet Educatif</u>	8
➤ Les valeurs professionnelles	
➤ La posture professionnelle	
➤ Le cadre de référence	
○ Définition	
○ Le cadre de référence posé à l'attention du ou des parents, de la famille	
○ Le cadre de référence posé à l'attention des enfants	
○ Le cadre de référence posé aux professionnelles	
3. <u>Projet social et développement durable</u>	26
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

1. Projet d'accueil

1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La très grande crèche Les Girafons est ouverte de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

Elle se situe 49 rue Guynemer à La Roche-sur-Yon.

Elle accueille 72 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

2- Les différents types d'accueil

2-1- L'accueil régulier

En tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes matérielles de chaque crèche de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des établissements et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Dans ce cadre, elle établit des propositions d'admission tout en garantissant la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âge.

La commission d'admission traite les demandes d'accueil régulier, 4 fois par an maximum.

Les dossiers, une fois anonymisés, sont examinés par la commission d'admission de La Roche-sur-Yon Agglomération après dépôt des pièces demandées et confirmation écrite des familles :

- > De leur demande,
- > De la date d'entrée,
- > Des jours et heures d'accueil sur lesquels elles s'engagent.

La commission est souveraine dans ses décisions en particulier sur des situations familiales spécifiques.

Tout accueil régulier implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

2-2 - L'accueil occasionnel

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

2-3 - L'accueil d'urgence

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance..

3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

4 – Les compétences professionnelles mobilisées

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

4-1- La direction

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (4 ETP)

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE¹ (15 ETP)

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

4-4 - Les agents de service ou agent technique (4 ETP)

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

4-5 - Les autres professionnels :

Une référente pédagogique peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

Un psychologue référent pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

¹ CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

Des intervenants extérieurs peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d’évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

6 – Actions menées en matière de formation :

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

7 – L'accueil des stagiaires et apprentis :

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence.

Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

8 - La place des parents

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

2. Projet éducatif

Le projet éducatif est régi par des lois petite enfance dont le dernier décret d'application est le décret 2021-1131 du 30 août 2021. Il s'appuie également sur la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant (rapport Giampino 2016). Il est pensé, réfléchi et élaboré en équipe suivant une réflexion pluridisciplinaire. Il est également évolutif dans le temps.

Il vient apporter du sens à nos pratiques, il met en lumière la cohésion des équipes autour d'axes communs et la cohérence du travail au sein de la très grande crèche Les Girafons.

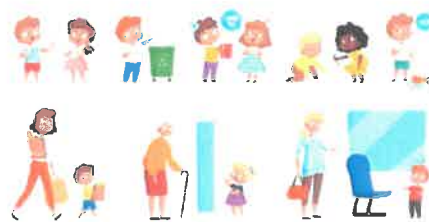
Les valeurs professionnelles portées par l'équipe des Girafons sont le fondement de nos pratiques quotidiennes. Empruntées de la politique globale petite enfance de la collectivité, elles sont aussi la carte d'identité de la structure et viennent formaliser les orientations pédagogiques de cette dernière.

L'action des professionnelles vient s'ancrer dans ces valeurs qui donnent du sens aux pratiques et qui place l'enfant et sa famille au centre de notre préoccupation. Elles sont vecteur commun pour les agents et permettent une cohésion d'équipe avec une prise en charge continue et globale. De ce point de vue, elles sont aussi source de l'établissement d'une relation authentique et de confiance avec les parents.

Elles doivent être partagées et respectées par tous les acteurs intervenant au sein de la structure (les agents, les parents, les partenaires).

Ces valeurs sont :

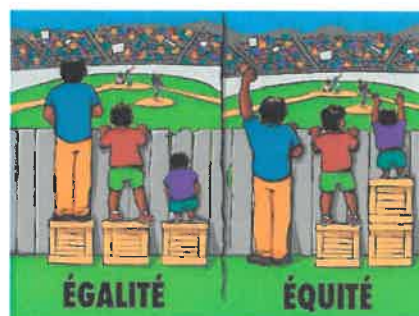
- **Le respect** : Le respect est une valeur universelle qui conduit à la reconnaissance des autres, de leurs besoins et intérêts. Le respect est réciproque, c'est-à-dire que l'on doit également la ressentir dans leur traitement que les autres ont envers soi. Le respect fait partie des valeurs morales et encourage des relations sociales tolérantes, dépourvu de mépris et de négligence. Le dictionnaire Le Petit Robert le définit comme étant le : « Sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît, et à se conduire envers lui avec réserve et retenue. »



- **La responsabilité :** La responsabilité démontre les qualités de l'être humain pour répondre aux engagements pris, qu'ils soient ou non totalement confortables. Les personnes responsables sont celles qui tiennent parole et qui sont capables d'analyser les situations et de réagir aux conséquences de leurs actes.



- **L'équité :** L'équité est définie comme étant une démarche axée sur des principes de justice et d'impartialité. En d'autres termes, assurer l'équité, c'est veiller à ce que toute personne ait accès aux ressources, aux occasions, au pouvoir et aux responsabilités dont elle a besoin pour être en bonne santé. C'est aussi de faire les changements nécessaires pour bien cerner les écarts injustes en matière de conditions sociales et de se pencher sur ces questions. L'équité repose sur la volonté de comprendre les gens et de leur donner ce dont ils ont besoin pour s'épanouir et vivre des vies saines. L'équité est une valeur fondamentale pour renforcer le respect des caractéristiques particulières de chaque individu et donner un sens plus profond à la justice en tant que droit fondamental.



- **La tolérance :** La tolérance est la valeur qui favorise la dignité, la liberté et la diversité dans une société, en admettant que les humains sont différents, qu'ils ont des comportements et des croyances différents. La tolérance signifie accepter de vivre avec des personnes qui ont la couleur de la peau, des opinions, des modes de vie et des croyances différents des siens. Dans un monde tolérant, la diversité est respectée et les différences d'opinion, de culte, de langue, de culture et de tendances politiques sont acceptées, qu'elles soient différentes ou non.



- **La solidarité** : La solidarité est une valeur affective qui génère de l'empathie. Elle nous permet de nous mettre à la place de l'autre, de pouvoir comprendre ce qu'il vit et de savoir quelle aide lui offrir. La solidarité est authentique, c'est un sentiment qui découle du besoin d'aider et de vouloir que les autres se sentent bien et aimés.

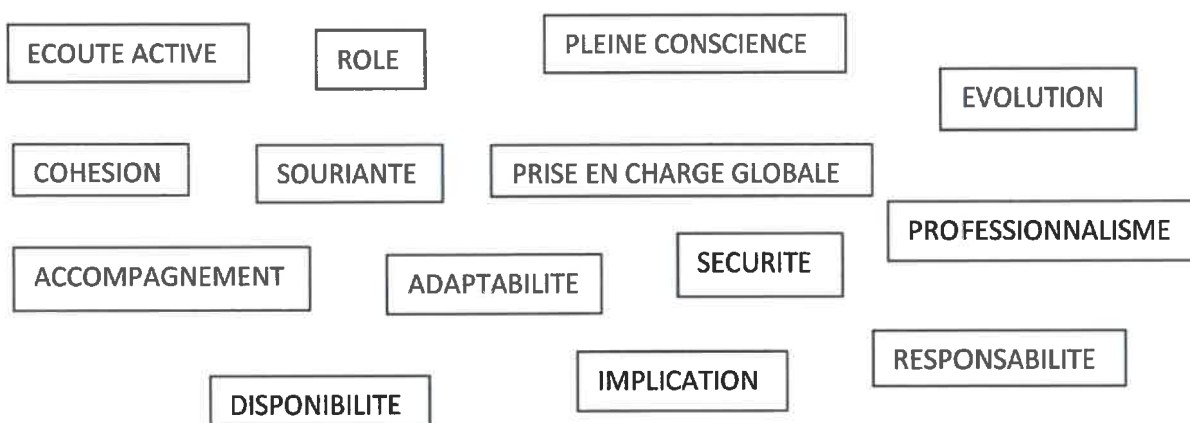
Nous avons fait le choix de construire le projet pédagogique de la structure autour de 2 grands axes que sont la posture professionnelle et le cadre de référence.

Aborder le projet sous l'angle de ces deux notions garantit :

- La constante adaptation des professionnelles aux besoins des enfants accueillis et leur famille
- Des pratiques réactualisées fonction des connaissances nouvelles et des évolutions sociétales
- L'autonomie des pratiques dans un cadre sécurisé
- La pleine expression et valorisation des compétences de chacun
- Une ouverture des échanges et un espace de communication privilégié

La posture professionnelle.

1- La représentation spontanée de l'équipe face au concept en quelques mots.



2- L'origine étymologique.

Le mot posture est issu du latin *positura* qui signifie position, disposition.

Au sens propre, le mot posture définit une attitude, une position du corps, volontaire ou non, qui se remarque, soit par ce qu'elle a d'inhabituel, ou de peu naturel, de particulier à une personne ou à un groupe, soit par la volonté de l'exprimer avec insistance.

Au sens figuré, le mot posture désigne l'attitude morale de quelqu'un.

3- La définition dans une approche professionnelle.

Selon le Larousse, la posture est une attitude particulière du corps adaptée à une situation donnée.

Dans le champ de la petite enfance, la posture professionnelle est un ensemble de connaissances et/ou d'expériences, de concepts et/ou de valeurs ainsi que de pratiques et/ ou d'attitudes. C'est l'apprentissage et la mise en exercice de savoirs faire et d'un savoir être.

Cette façon d'exercer exige une réflexion et une analyse de sa pratique, permettant éventuellement un réajustement. Elle requiert aussi le maintien d'une juste distance émotionnelle.

4- Pourquoi aux Girafons ?

Au fil des expériences et des constats, il est apparu riche de sens d'axer le projet autour de deux items principaux dont le premier est la posture professionnelle. De cette définition, découle toute l'attitude nécessaire à une prise en charge qui soit la plus adaptée et bienveillante possible à l'accueil du jeune enfant en structure petite enfance. Cette manière d'accueillir l'enfant et sa famille tient compte de la « carte du monde de chacun » et de ses besoins, de l'individualité dans le collectif. Telle que nous allons la décrire, elle contribue à l'épanouissement et l'éveil du jeune enfant tout en garantissant une relation avec les parents basée sur la confiance, la continuité et l'échange. Cela permet également d'avoir des effets favorables quant au management de l'équipe. Il tient compte des compétences de chacun, il favorise l'autonomie, la responsabilité et la reconnaissance.

5- La posture professionnelle aux Girafons.

De manière à avoir la plus juste posture en adéquation avec les valeurs portées par le projet ainsi que les attentes du public accueilli, l'équipe vise à tendre vers ces différents savoirs-être :

- **La disponibilité** : c'est le fait de pouvoir rapidement mobiliser des compétences afin de répondre aux besoins du public accueilli, être à la disposition des enfants pour faire face aux adaptations nécessaires de nos comportements. Elle peut être physique et/ou psychique. Notre disponibilité pour l'enfant lui permet d'être contenu, porté, sans avoir besoin d'être forcément physiquement proche. Elle est gage de sécurité pour tous. Le portage physique implique d'être en bonne santé et en pleine capacité de ses moyens physiques. Le portage psychique, lui, nécessite un positionnement professionnel clair avec une prise de recul sur sa pratique et l'activation de son potentiel d'attention pour agir en pleine conscience.
- **La continuité** : c'est assurer à l'enfant une prise en charge cohérente et sans interruption à la fois lors de son accueil la journée mais aussi dans un sens plus large, en tenant compte de sa globalité et sa vie à son domicile. Cela permet la mise en place de repères, gage d'une sécurité affective efficiente.
- **La collaboration** : c'est un processus par lequel, deux ou plusieurs personnes ou organisations s'associent pour effectuer un travail intellectuel suivant des objectifs communs. Cette action demande à chacun une marge de négociation et le développement de sa compétence à s'ouvrir à d'autres avis, d'autres angles d'approche. La finalité de cette démarche vise à obtenir un consensus dédié à la qualité de l'accueil proposé.
- **La cohésion** : c'est une dynamique de groupe qui se caractérise par la création d'un lien fort, une solidarité étroite entre les membres visant un objectif commun. Les facteurs favorisant la cohésion relationnelle sont d'aller vers les autres, s'adapter à leur mode de fonctionnement, savoir accepter les frustrations, apprendre de ses erreurs et être créatif. Cela engage alors de l'efficacité au travail et cela devient un espace de développement pour chacun de ses capacités. Cette posture permet un accompagnement, une prise en charge et des réponses cohérentes auprès des enfants accueillis.

- **La confiance** est une relation : de soi à soi (assurance que l'on peut avoir en ses propres ressources ou en sa destinée), interpersonnelle (croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, professionnelle ... d'une autre personne), ou au monde et aux choses (sentiment de sécurité, d'harmonie, de crédit ou de foi). C'est un processus de construction, dynamique, pas acquis à priori ni une fois pour toute. Cela amène de l'authenticité, une fluidité des échanges, de la sécurité et de la bienveillance.
- **L'écoute active** : L'écoute active est une technique de communication qui consiste à utiliser le questionnement et la reformulation afin de s'assurer que l'on a compris au mieux le message de son interlocuteur et de le lui démontrer. Elle a été développée par le psychologue américain Carl Rogers. Cette approche se caractérise par la manifestation d'un respect et une confiance chaleureuse envers l'interlocuteur, pour qu'il brise ses défenses et s'exprime librement.

Savoir écouter pour Rogers repose sur cinq impératifs :

1. L'accueil avec respect et considération pour favoriser la confiance et manifester une attention véritable.
2. Être centré sur ce que l'autre vit et non sur ce qu'il dit en allant au-delà des faits pour s'ouvrir à la façon dont il ressent les choses.
3. S'intéresser à l'autre plus qu'au problème en lui-même. Plutôt que de voir le problème en soi, il s'agit de voir la relation de l'autre au problème, comment il le vit.
4. Montrer à l'autre qu'on le respecte dans sa manière de vivre ou de voir les choses sans empiéter sur son domaine et sans se transformer en apprenti psychologue qui « voit » dans l'inconscient de l'autre.
5. L'interprétation n'a pas sa place, tout l'art est ici de mettre en relief les sentiments qui accompagnent les mots de l'autre.

En outre, Rogers définit deux attitudes fondamentales que sont la non-directivité et l'empathie comme gage de l'écoute active.

I. La non-directivité: L'essentiel de son approche est d'être centré sur « l'autre » sans toutefois mettre de la pression ou influencer l'attitude de l'autre.

II. L'empathie: L'empathie est « la capacité de s'inscrire dans le monde subjectif d'autrui pour le comprendre de l'intérieur ».

- **L'adaptabilité** : La faculté d'adaptation - ou adaptabilité - est l'aisance d'un individu à évoluer en fonction du contexte, des événements ou d'un besoin sans se laisser conditionner ou influencer, en restructurant ses propres croyances, modes de fonctionnement et pensée et autres automatismes habituels .

Cela se caractérise par une habilité à analyser rapidement la situation et l'environnement, entendre et comprendre des points de vue différents. Cela traduit également une facilité à accueillir les changements, surmonter ses peurs, accepter de nouveaux challenges, adopter de nouveaux comportements/outils et gérer le stress.

- **L'analyse de sa pratique** : Le professionnel analyse sa pratique pour réajuster ses propositions pédagogiques. Lors de cette analyse, il remet en question sa posture et ses connaissances. Cette remise en question lui permet d'éviter de rester dans des habitudes de travail qui ne seraient plus adaptées, du fait d'une évolution de l'enfant, d'une situation particulière et/ou problématique, de l'organisation ou des connaissances sur le jeune enfant.

Repenser sa pratique permet non seulement d'ajuster sa posture professionnelle pour répondre au plus juste aux besoins des enfants mais aussi de monter en compétence.

- **La sécurisation** : C'est adopter un comportement qui permet de contrôler les dangers et/ou les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel. Cette posture tend à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. Dans le champ de la petite enfance, la sécurité affective est une dimension fondamentale. Basée sur la théorie de l'attachement, c'est à travers elle qu'un enfant trouvera la force de s'élever, de grandir et de s'éloigner sur les bases d'une confiance en soi solide. La sécurité affective favorise un meilleur développement social, émotif et cognitif
- **L'engagement** : Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose, une promesse, une convention ou un contrat par lesquels on se lie. Demery-Lebrun (2007) définit cette implication professionnelle comme l'état psychologique associant un individu à sa profession ou à son métier. L'autonomie et la responsabilisation, ainsi que le développement des compétences et du potentiel de chacun sont des facteurs clés de l'engagement.*
- **La responsabilisation** : La responsabilisation consiste à laisser à une personne une certaine liberté d'action et d'autonomie, dans le but de lui faire prendre des responsabilités et de l'amener à se gérer avec une plus grande indépendance. Cette posture permet d'instaurer un lien de confiance entre tous les professionnels au sein de la structure. Elle est gage de motivation et de prise d'initiatives. Elle est l'occasion de mettre au jour les compétences et les réussites de chacun tout en étant dans un processus d'échanges et de collaboration.
- **La curiosité** : La fonction immédiate de la curiosité est de chercher, d'explorer et de s'immerger dans des situations ayant le potentiel de nous apporter de nouvelles informations et/ou de nous faire vivre de nouvelles expériences. Sur le long terme, être curieux permet d'accroître ses connaissances, construire des capacités intellectuelles et créatives, et renforcer ses relations sociales.

Présente dès le plus jeune âge, la curiosité permet de faciliter les apprentissages, elle développe la capacité d'analyse et la prise de décisions. Elle accroît le sens de l'observation et vient développer notre compétence d'adaptation.

- **La neutralité** : Le professionnel applique le principe selon lequel son expression doit être neutre, ne doit favoriser aucune confession religieuse, aucune opinion philosophique, politique dans les établissements publics.
Il veille à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe des enfants, chaque enfant sera valorisé par ses compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque sexe.

Le cadre de référence.

1- Définition.

Le **cadre** a une première *fonction de délimitation*. Il permet de définir **ce qui fait partie de l'équipe** (les activités, les objectifs, les process, les méthodes ou les outils spécifiques, etc.) **et le « dehors »** (les autres services, les partenaires ...). Le cadre participe donc à la création de **l'identité de l'équipe**, c'est son référentiel.

Une deuxième fonction du cadre *est de servir de « fondation »*. Il soutient et met en cohérence les activités des membres de l'équipe. Le cadre doit être suffisamment rigide et solide pour soutenir l'équipe et le travail en cohésion, donner un repère commun, mais assez souple pour pouvoir s'adapter aux circonstances et évoluer en fonction du temps et des contraintes internes et externes. Il permet également de donner un sentiment de sécurité aux membres de l'équipe, il a une fonction de protection.

Le cadre de travail est donc un contenant qui délimite ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas dans l'espace de travail. C'est un ensemble de règles, de rituels et autres pratiques implicites ou explicites. C'est un dispositif spatial et temporel qui permet de structurer les interactions au sein d'un espace de travail.

Le « cadre » permet de définir ce qui est attendu vis-à-vis des professionnelles en termes de tâche, de comportement, de posture, ses droits et devoirs.

Le manager est avant tout un garant et un porteur du cadre. L'encadrant doit le poser, le clarifier si besoin, en garantir le respect et le modifier, l'assouplir en fonction des contraintes internes et externes.

Créer une dynamique collective implique d'engager les capacités d'initiative et d'autonomie de chacun, tout en développant une bonne compréhension des interactions et des interdépendances entre individus d'une même équipe, pour que chacun serve bien les mêmes objectifs. L'élaboration de ce cadre permettra que l'autonomie puisse s'exprimer pleinement.

2- Le cadre de référence posé à l'attention, du ou des parents, de la famille.

L'accueil.

Lorsque nous accueillons un enfant, nous le faisons en tenant compte de sa spécificité individuelle et faisant partie d'une famille, incluant sa propre histoire et sa culture. Cette approche garantie une prise en charge globale, la continuité crèche/maison ainsi que l'implication des parents dans le quotidien.

Un premier rendez-vous avec la responsable est proposé avant chaque accueil, il permet une présentation de la structure et du projet pédagogique. Les échanges permettent également d'affiner les besoins de garde, un livret d'accueil est remis.

Les parents sont ensuite invités à faire connaissance avec les membres présents de l'équipe, les modalités de l'adaptation sont discutées et un premier rendez-vous fixé.

L'adaptation/la familiarisation.

Ce temps est celui des premières fois. Il permet d'apprendre à se connaître, d'amorcer progressivement la séparation et d'appriivoiser ce nouveau lieu d'accueil ainsi que les changements à venir. Il se fait en concertation avec les parents tenant compte de leurs besoins et ceux de leur enfant. Cette période est propice aux échanges, c'est le moment privilégié pour permettre aux parents de discuter des habitudes de vie de leur enfant, de trouver réponse à leurs questionnements et visiter la structure. C'est ici que va débiter la construction du futur lien famille/professionnels et que vont se tisser les premiers fondements de la relation de confiance. La parole doit donc circuler de façon transparente, elle doit être respectée et encouragée.

Une ou deux professionnelles sont référentes lors de l'adaptation. Elles sont en charge d'accueillir l'enfant et sa famille au sein du groupe et d'ouvrir progressivement la relation aux autres membres de l'équipe.

Quelques mois après l'entrée de l'enfant à la crèche, un second temps d'échange est proposé aux parents. Il est organisé avec une professionnelle de l'équipe et fonction des disponibilités de chacun. Il permet de revenir sur les premiers temps de l'accueil et il ouvre à d'autres temps privilégiés de rencontre si les parents ou l'équipe en ressentent le besoin.

Les échanges quotidiens.

L'enfant est placé au centre de la relation parent/équipe et c'est un vrai travail de collaboration qui s'installe. De la qualité des échanges quotidiens dépendront la relation de confiance entre les professionnelles et les parents, gage de la qualité de l'accueil et du vécu de la journée pour l'enfant. En permettant la coéducation, l'équipe est à même de proposer une prise en charge toujours plus affinée et qui garantit la continuité et la sécurité affective de l'enfant.

Les temps de transmissions du matin et du soir sont privilégiés, les parents sont invités à rentrer au sein de l'unité dès que cela est possible. Ils peuvent, à leur guise ou sur invitation des professionnelles, prendre le temps de se poser et participer à la vie de l'unité.

L'implication des parents au sein de la structure.

Au-delà du quotidien, les familles sont sollicitées ponctuellement pour participer aux sorties à l'extérieur de la structure à l'occasion de spectacles, visites, pique-nique ...

Il existe plusieurs moments conviviaux dans l'année (fête de fin d'année, la galette, Noël) et tous les deux mois, une soirée d'échange appelé « le Pause Et Vous » est organisé. Chacune de celles-ci a pour support une activité spécifique (jardinage, piscine de papier, parcours moteur ...) qui permet de partager ensemble un moment fort de la crèche. Au travers de ces échanges informels, ces temps sont propices au soutien à la parentalité.

Des panneaux d'affichage sont installés dans chaque couloir menant aux unités d'accueil, ils sont à destination des parents et indiquent les informations nécessaires et/ou les événements importants de la journée. Y est également disposé un trombinoscope des agents qui travaillent.

Enfin, une fois par an, a lieu le Conseil d'Etablissement.

Le soutien à la parentalité.

Notre mission d'accompagnement à la parentalité est un des axes fondamentaux de notre posture professionnelle. Le parent trouve auprès de l'équipe pédagogique une écoute bienveillante face à ses préoccupations et ses questionnements. Des réponses adaptées et un soutien à sa fonction parentale lui sont apportés dès qu'il en exprime le besoin ou que le professionnel en ressent la nécessité. L'équipe propose un accompagnement global qui respecte son intégrité et sa culture. L'équipe travaille en concertation, elle apporte une réponse qui est cohérente à tous ses membres. Dès lors qu'un questionnement, un changement ou une problématique plus importante est identifiée, il est nécessaire de pouvoir l'aborder en amont en réunion d'équipe. Ceci permettant de définir un axe commun d'accompagnement.

Si le besoin de soutien est très prégnant ou si une difficulté importante émerge, alors il peut être proposé un temps d'échange plus important en dehors du quotidien et/ou une rencontre avec les responsables ou le médecin de la structure.

Enfin, chaque professionnel a le devoir de signaler si un enfant se trouve en situation de danger. Les responsables sont prévenues et les parents informés de la démarche.

3- Le cadre de référence posé à l'attention des enfants.

Véritable lieu de vie et d'apprentissages, le multi-accueil Les Girafons veille à favoriser la découverte, l'exploration et la curiosité. Chaque enfant est accueilli dans le respect de ses différences et de sa culture, il est encouragé et accompagné vers l'autonomie et la socialisation.

Pour cela, l'équipe garantit la sécurité affective de chacun et a pour préoccupation première de répondre de façon individualisée aux besoins spécifique de chaque enfant.

L'adaptation/la familiarisation.

Tout comme pour ses parents, le temps d'adaptation est, pour l'enfant, synonyme de premières fois. Au travers de la relation de confiance qui se construit entre ses parents et l'équipe, l'enfant va pouvoir se sécuriser et aller à la découverte de ce nouveau monde qui l'entoure. Depuis quelques années, de nouvelles connaissances et expériences sont venues démontrer l'impact marquant du vécu des parents sur la sécurisation de leur enfant au sein de nouveau lieu d'accueil. De ce fait, nous axons prioritairement la construction de l'adaptation avec les parents, la proposition qui est faite est fonction de chaque situation, de son/ses besoins ainsi que ceux de l'enfant.

L'enfant découvre « l'univers » de l'unité dans un espace-temps sécurisé d'une part par la présence physique de son ou ses parents, et d'autre part par le début d'une relation qui se crée entre son /ses parents et les professionnelles présentes. L'enfant est inclus dans les échanges dans la mesure où il est le centre d'intérêt, mais également grâce à la verbalisation des professionnelles qui lui nomme l'objet de ce temps-là. Ce temps est un ancrage précieux auquel l'enfant saura se référer pour évoluer sereinement lors de ses prochains temps de présence sans son/ses parents sur la structure.

Après avoir pris acte des différentes habitudes de vie de l'enfant, les professionnelles prennent le temps d'apprendre à le connaître. Elles font alors intervenir leurs observations et leurs connaissances pour affiner le projet d'accueil de chaque enfant. Des premiers repères lui sont proposés avec une professionnelle référente et la mise en place de rituels sur sa journée. Par la suite, dès lors que l'enfant est suffisamment sécurisé, la professionnelle référente ouvre son champ de curiosités à d'autres espaces, expériences, jeux et collègues.

Les parents ont la possibilité d'amener un « doudou » de l'enfant afin de favoriser la séparation. Ce dernier est un objet transitionnel, il symbolise le lien entre la maison et le multi-accueil, il permet une continuité et de ce fait il rassure, sécurise dans les moments difficiles comme parfois lors de la séparation, le sommeil, les conflits avec ses pairs et autres petites difficultés du quotidien.

Le « doudou » a une place dans un espace réservé à cet effet, il est en accès libre pour l'enfant et accompagné dans sa gestion par l'adulte. Lorsque l'enfant. Il en va de même lorsque l'enfant a une tétine. Nous la mettons à disposition selon ses besoins en dissociant le besoin de succion de l'objet transitionnel.

L'accueil du matin et du soir / les transmissions.

Les accueils du matin et du soir sont mutualisés. L'espace commun reste sécurisé et aménagé pour les enfants.

Le matin :

Chaque enfant est accueilli individuellement par une professionnelle qui va alors recueillir les informations nécessaires à ce que son accueil soit adapté au contexte du moment. Ces transmissions sont notées sur un cahier, ce qui permettra aux autres agents d'en prendre connaissance le moment venu. Charge aussi à la professionnelle accueillante de veiller à retranscrire oralement afin de compléter et affiner les écrits et à veiller à ce que quiconque s'occupe de l'enfant puisse avoir toutes les informations nécessaires à son accueil. Charge également à la professionnelle qui débute sa journée de s'enquérir des infos nécessaires à la prise en charge des enfants. Toutes ces étapes sont gages d'un accueil sûr et de qualité. L'échange avec le parent doit être dans une posture d'écoute active, la discussion et le questionnement bienveillant permettront de recueillir des transmissions complètes. L'échange doit aussi laisser une porte d'entrée à ce que le parent a envie d'aborder à ce moment-là et ce qu'il juge être important pour la journée de son enfant .

Enfin, ce moment de communication permet également de préparer l'enfant à la séparation d'avec son parent.

Le soir :

L'accueil du soir se fait, en général en fin de journée, lorsque le parent vient chercher son enfant. Il est souvent accueilli par des professionnelles différentes de celles rencontrées le matin. Néanmoins il ne doit pas ressentir de discontinuité dans la journée qui lui sera retranscrite. Les paroles et la posture de la professionnelle permettent d'accompagner ce moment qui peut parfois être chargé de beaucoup d'émotions.

Face aux questionnements des parents, la réponse de type « je ne sais pas » est à proscrire, la professionnelle doit s'appliquer à répondre de façon plus sûre en employant des mots comme « je n'ai pas l'information mais je vais la rechercher » « pour l'instant, de ce que je sais »

Tous ces temps participent au tissage d'une relation de confiance entre l'équipe et la famille, ils viennent renforcer la relation et sont riches de souvenirs pour le parent comme d'expériences pour l'enfant. Les professionnelles veillent à se distancier des retours uniquement centrés sur le repas, le sommeil et l'hygiène afin d'accorder aussi une place aux anecdotes de la journée de l'enfant.

Unités d'âges mélangés.

La crèche est organisée en 4 unités d'âge mélangées. L'aménagement de l'espace au sein de chaque pièce de vie reste modulable afin de pouvoir s'adapter aux différents âges des enfants et au fait que chacun d'entre eux puisse grandir tout en trouvant un espace moteur et/ou de jeux correspondant à son étape de développement. L'accueil s'effectue dans un espace sûr, avec du matériel adapté et spécifique, ceci lui permettant d'évoluer dans des limites contenantes.

Cette répartition est un vrai choix de structure et ses objectifs sont multiples, il permet d'appréhender le respect entre pairs et il favorise le mimétisme. Il entretient également la richesse des interactions entre enfants d'âges différents, favorisant ainsi l'autonomie et la socialisation.

Pour que cette répartition puisse être épanouissante et respectueuse de l'individualité de chacun, nous veillons à garantir le respect du rythme et la place de chacun dans ses apprentissages et découvertes. Nous permettons à l'enfant, par des temps de décroisement, d'avoir des moments plus particuliers avec un groupe de son âge, dans les mêmes acquisitions ou dans les mêmes besoins. Nous sommes à l'écoute de la singularité de chacun dans ce qu'il vit, ce qu'il pense, ce qu'il ressent et ce qu'il exprime. Nous veillons à être dans une posture d'observation et d'écoute de ses besoins physiologiques au quotidien et du rythme propre à chaque enfant.

Enfin, si on se place sur le versant des adultes, elle permet une moins grande fatigabilité ainsi qu'une diversité des missions et/ou interactions pour les professionnelles. Cela vient renforcer la motivation

et une posture toujours plus affinée et adaptée. Le relais est aussi possible plus aisément si toutefois une professionnelle reconnaît une difficulté dans la prise en charge des enfants. Attention néanmoins à ne pas glisser vers des choix de groupe d'âge qui seraient uniquement centrés sur le besoin ou le plaisir de l'adulte.

Sécurité physique et affective.

Au-delà de nos valeurs et du cadre de référence posé, des protocoles spécifiques d'accueil ainsi que des protocoles médicaux ont été rédigés afin de garantir pleinement l'intégrité physique et affective de chaque enfant accueilli. Ils régissent des règles communes à toutes les structures petite enfance de l'agglomération, d'autres sont spécifiques au multi accueil Les Girafons et adaptés aux caractéristiques propres de la structure.

Le repas.

Les enfants du multi-accueil ont la chance d'avoir une professionnelle qui gère leurs repas quotidiens. Ces derniers sont préparés par le Centre Municipal de Restauration avec des produits frais et/ou surgelés, ils sont livrés au multi accueil via la liaison froide. Nous veillons à ce que les produits soient de qualité, de saison et à ce que les menus respectent les recommandations nutritionnelles en vigueur (GEMRCN). La cuisine se fait dans le respect des normes de restauration collective (HACCP). Les menus sont préparés par la nutritionniste du CMR et validés par les responsables des différentes structures.

Les repas sont composés en fonction des âges des enfants en tenant compte de l'éveil des sens et du goût. Nous tenons compte également des régimes alimentaires liés à l'âge et des spécificités relatives à l'alimentation (allergies...).

Le repas est un moment d'échange et de convivialité qui se fait dans le calme, une professionnelle est assise à table avec les enfants, à leur hauteur. Elle partage avec eux de ce qu'ils vont manger, elle engage à la curiosité et la découverte. Ce moment du repas est aussi un temps pédagogique et d'exploration des saveurs et des aliments

L'autonomie est valorisée et facilitée. Les plus grands sont servis dans des plateaux afin de les laisser manger à leur choix et explorer leur repas selon leur envie. Ils peuvent, à leur rythme, participer au dressage des tables, se servir seul, débarrasser leur plateau Enfin, le repas se termine par le rituel du débarbouillage où l'enfant, disposant d'un gant, va se nettoyer seul devant un petit miroir installé dans la cuisine.

Les plus petits, quant à eux, découvrent la nourriture par le toucher puis nous leur proposons une cuillère en les aidant à manger avec une autre cuillère.

Le rythme des repas tient compte des besoins et du stade de développement de chacun. Nous veillons à le respecter et à adapter notre prise en charge et nos projets sont fonction de celui-ci.

Le sommeil.

Fonction de nos observations et de ce que nous connaissons du rythme de chaque enfant, nous proposons à chacun un temps de sieste adapté et dans des conditions favorables (dans le calme et avec une température de chambre optimale). La période nécessaire à se sécuriser avant de pouvoir dormir seul dans son lit est respectée, nous mettons à disposition le matériel nécessaire à cela (hamac, poussette, tapis dans l'unité) et nous œuvrons afin de pouvoir répondre au besoin de sécurisation de chaque enfant (rituels d'endormissement, bercement, présence, bras).

Chaque enfant a son lit attitré où il dormira tout au long de l'année, seul un changement de chambre s'effectue au cours de son accueil lors de son passage de la chambre des bébés (0/12mois) à celle des plus grands (13/36 mois). Puis il n'y a plus qu'un changement de lit quand ce dernier passe du lit à barreaux à celui de lit bas. Enfin, les chambres sont organisées pour que le lit de chaque enfant reste toujours à la même, la disposition est elle aussi un repère important.

Nous respectons les normes de sécurité, en référence à la réglementation en vigueur (couchage sur le dos, matelas ferme, pas de tour de lit, ni de couverture ou oreiller...). Une attention constante et une présence attentive sont réalisées très régulièrement auprès des enfants. De plus, une vigilance particulière sera assurée pour les nourrissons présentant des pathologies respiratoires et/ou reflux gastro-oesophagien.

Les siestes se font de manière échelonnée, en fonction des besoins propres à chaque enfant et tout en acceptant que chaque jour puisse être différent en termes de fatigue. Les temps d'endormissement et de réveil sont toujours accompagnés par les professionnelles, la verbalisation, la contenance et la douceur étant les axes prioritaires.

L'hygiène et les soins.

Nous accordons une place importante à donner du sens aux soins apportés aux enfants accueillis. Ils sont pensés et s'effectuent dans des normes d'hygiène et de sécurité garanties.

L'aménagement de la salle de change a été pensé pour favoriser l'autonomie, un escalier permet aux plus grands d'aller sur la table de change, et les WC sont adaptés à leur hauteur.

Pour les plus jeunes, chacune est vigilante à accompagner par des mots les gestes effectués pendant le change. En effet, le soin est aussi un moment d'individualité dans le collectif. Il favorise les échanges avec l'enfant. Il est aussi l'occasion d'un temps d'observation de l'état de santé général de l'enfant. Quel que soit le soin, l'aspect relationnel est recherché. L'objectif est de mettre l'enfant en confiance afin que ce moment soit vécu sereinement.

Les moyens employés par les professionnelles sont les suivants : avertir l'enfant du soin à venir, avoir une attitude contenant et rassurante qui passe notamment par la façon de le porter, dialoguer et verbaliser les actes pendant la durée du soin, le laisser acteur en fonction de ses capacités et le soutenir par le regard. Cette sécurité affective l'amène à prendre confiance en lui.

L'acquisition de la propreté diurne se fait au rythme de l'enfant, de ses besoins et ses demandes. L'attrait qu'il présente pour enlever la couche est valorisé et encouragé sans pour autant ne pas permettre de « retour en arrière ». Il est essentiel de respecter le rythme psychomoteur et neurologique de chacun. Les parents sont accompagnés et l'équipe se doit de répondre à leurs interrogations en favorisant l'échange pour leur permettre d'appréhender le véritable enjeu : le bon moment est celui de leur enfant.

L'accueil de la différence.

Chaque famille est accueillie dans le respect de sa culture et ses différences, il peut s'agir d'une situation de handicap pour l'enfant, d'une histoire familiale particulière, d'une culture différente, une pathologie spécifique, une arrivée récente sur le territoire ou tout simplement son voisin ... Nous nous assurons que toutes les conditions sont réunies pour pouvoir offrir à l'enfant un accueil de qualité (moyens humains, matériels et pédagogiques). Si besoin, des protocoles spécifiques d'accueil sont rédigés et mis en place, les différents partenariats sont également mis en avant pour une continuité encore plus poussée. Les modalités et le rythme d'accueil sont ajustés à chaque situation, le médecin référent peut être sollicité et des formations peuvent être proposées au personnel pédagogique.

L'autonomie et la socialisation.

Accueillir un enfant au sein d'une structure petite enfance, c'est lui permettre de se socialiser en expérimentant la relation avec ses pairs, parfois d'âges différents, ainsi qu'avec des adultes qui prennent soin de lui tout au long de la journée. Explorer ces nouvelles relations, les nouveaux espaces qui s'offrent à lui et faire quotidiennement de nouvelles expériences lui permettent d'avoir une sécurité affective ancrée. Cela lui permet aussi d'acquérir une base solide de confiance en lui.

L'adulte accompagne l'enfant vers l'autonomie et lui permet d'expérimenter librement au sein de règles et limites adaptées à chaque situation. Ce cadre de référence ainsi posé laisse toute curiosité et libre choix au sein d'un environnement adapté, sécurisé et identifié.

La continuité maison/crèche participe également de la bonne qualité de ces apprentissages.

La parole donnée à l'enfant.

Prendre en compte le jeune enfant dans ses dimensions multiples est aujourd'hui l'axe principal de notre volonté et dimension pédagogique. L'enfant doit être reconnu dans ce qu'il est de singulier, il doit être entendu et considéré comme tel.

Nos mots ont pour vocation de présenter le monde à l'enfant, l'accompagner à créer du lien et des liens, ils mettent du sens sur la réalité qui nous entoure et ils parlent de nous. Ils ont une importance fondamentale dans la construction du tout petit et sont une composante essentielle de notre posture professionnelle. Il est nécessaire d'y réfléchir en amont pour définir la manière dont nous nous adressons à l'enfant. Le choix de nos mots donnera la couleur de la relation qui sera tissée entre lui, nous et sa famille.

Nous veillons à nous mettre à hauteur de l'enfant pour lui parler, nous l'appelons par son prénom et nous l'intégrons tant dans les conversations que dans les transmissions qui sont faites aux parents. Celles-ci sont valorisantes pour l'enfant, nous nous efforçons d'ouvrir le cadre de nos échanges en démontrant notre observation fine de son quotidien.

Chaque professionnel se doit d'être vigilant aux paroles qui sont échangées en présence des enfants et notamment au-dessus de leurs têtes. Nos échanges doivent être sans jugement pour lui ou sa famille. Nous lui parlons avec sincérité, et lui indiquons nos intentions afin qu'il se sente en confiance, et en connaissance de ce qui va se passer pour lui et qui le concerne directement. Nous permettons également de maintenir de la continuité en faisant exister ce qui n'est pas là.

Enfin, nous adoptons un langage non verbal sécurisé, contenant et bienveillant. Nos gestes, notre regard et notre disponibilité psychique œuvrent pour garantir la continuité de sens et de relation.

L'égalité filles/garçons

« La pédagogie non genrée permet un accueil au plus près des besoins de l'enfant. Ainsi, lorsque l'on propose un jeu à l'enfant, on se demande ce qu'il va lui apporter », « Un ballon, par exemple, permet d'exercer sa force et son habileté. C'est aussi un outil qui favorise les interactions sociales » Or, le ballon est plus volontiers proposé aux petits garçons. Aux Girafons, où l'équipe profite des séances de motricité pour encourager les filles à faire, elles aussi, usage de leur adresse et leur force.

Les professionnelles ont ainsi remarqué que les petites filles s'affirment davantage, au fil des mois : elles ne se laissent plus chiper les jouets des mains par les garçons. Les marges de liberté des garçons se sont également élargies : ils se montrent plus sensibles et s'autorisent à pleurer car ils savent qu'ils en ont le droit.

Le mobilier aux couleurs neutres et l'aménagement de l'espace jeux favorisent la libre circulation des enfants entre le coin dinette/poupée et l'espace garage. Le fait d'avoir des espaces ouverts directement les uns sur les autres encourage les enfants à la découverte. Ils peuvent prendre une petite voiture et aller dans le coin dinette, ou emmener leurs poupées pour jouer près du garage. Avec cette simple réorganisation de l'espace, les enfants investissent les lieux indépendamment de leur sexe. Les déguisements, de princesses ou de pirates sont accessibles à tous les enfants.

Le jeu, la curiosité et l'exploration

Le jeu.

Le jeu a un rôle important dans le processus de développement et d'épanouissement de l'enfant. Jouer est une activité naturelle pour un enfant et celui-ci a seulement besoin de temps, d'espaces et d'occasions pour s'amuser et laisser libre cours à son imagination. Il permet à l'enfant d'acquérir de nombreuses compétences qu'il utilise au quotidien pour apprendre et comprendre le monde qu'il l'entoure. L'application du jeu permet le **développement intellectuel, social, sensoriel, moteur** et favorise également **l'apprentissage du langage**.

Par le jeu, l'enfant est amené à avoir des **interactions avec les autres** ce qui développe au fur et à mesure sa capacité de coopération avec les enfants ou les adultes qui l'entourent. L'enfant sera amené à partager des moments avec d'autres enfants et à partager son matériel. De manière générale, avec le jeu, l'enfant apprendra à résoudre des conflits et à négocier avec les autres.

Durant son jeu, l'enfant développe et renforce son langage.

Comme le dit Jean Epstein, « L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. »

Au sein de la crèche des Girafons, les professionnelles proposent différents temps de jeu afin de répondre aux besoins de chacun.

Le jeu libre présent notamment sur les temps d'accueil du matin et du soir favorise le besoin de chaque enfant d'arriver à son rythme, d'explorer les espaces mis à sa disposition en lien avec son stade de développement et fonction de son âge, favorise sa créativité et son imagination.

Des jeux ou activités « dirigées » sont proposés aux enfants en lien avec les observations faites par les professionnelles pour répondre aux besoins spécifiques des enfants présents. Elles peuvent solliciter les enfants pour aller choisir dans les placards du couloir les jeux, ou être dans la proposition d'activités (manipulation, bricolage, motrices) préparées en amont.

Pour développer l'esprit de curiosité, d'autres projets sont aussi mis en place. Des Journées « jouer autrement » (cf annexe), des ateliers « rien » (cf annexe) ouvrent le champ des possibles chez les enfants et chez les professionnelles.

Au cœur de ces différents espaces- temps vécus à la crèche, il est indispensable que les professionnelles soient présentes physiquement et psychiquement afin de garantir un cadre sécurisant pour chaque enfant. Savoir se poser avec l'enfant, poser un regard bienveillant et encourageant est aussi essentiel pour soutenir le jeu spontané et le rassurer dans ses expérimentations. L'importance du jeu dans le développement de l'enfant nécessite chez les professionnelles de jouer avec l'enfant, d'être dans le jeu, en se laissant guider par lui, en l'encourageant, en lui laissant le temps de jouer, de vivre pleinement ses expériences.

Dans une unité d'âges mélangés, les professionnelles veillent à respecter les espaces nécessaires pour le jeu fonction du stade de développement. Ainsi, des temps de décloisonnements sont proposés en salle de repas, en salle de motricité, dans les salles jeux calmes.

A chaque étape de développement de l'enfant, le type de jeu proposé varie : les jeux d'exercices vont favoriser l'exploration, la découverte. Les jeux symboliques vont développer la communication, le

mimétisme, et la construction de la personnalité. Les jeux d'assemblages développe les notions de réunir des éléments pour former un tout. Les jeux de règles contribuent à la socialisation et à la différenciation de l'autre.

Ces différents types de jeux doivent intervenir dans la vie de l'enfant en lien avec ses besoins, ses capacités physiques et psychiques, mais aussi en adéquation avec le contexte. En effet, la place et le sens du jeu n'a pas la même signification pour un enfant habitué à la crèche, que pour un enfant qui vient occasionnellement. Pour autant, le jeu reste fondamental pour tous. C'est la mission des professionnelles d'adapter les propositions à toutes ces données spécifiques.

Au sein des girafons, une partie des jeux est mutualisé afin de varier et enrichir les propositions faites aux enfants. Les salles jeux calmes sont également dédiées à des explorations différentes (jeux symboliques, espace sensoriel, espace lecture) et accessibles à l'ensemble des groupes d'enfants.

Le jeu dans la vie quotidienne c'est surtout des temps de plaisir. Chaque professionnelle doit être en mesure de prendre du plaisir dans le jeu avec l'enfant afin que sa fonction « vitale » chez l'enfant se réalise. Ce qui se vit autour du jeu, dans les interactions entre enfants ou entre l'adulte et l'enfant doit être agréable et confortable pour chacun.

Développement de la curiosité de l'autre, de l'extérieur, du nouveau

L'environnement occupe une place centrale dans le quotidien de l'enfant, notamment dans la pédagogie de Maria Montessori. Celui-ci doit être attrayant et adapté aux besoins de l'enfant. La nature fournit à l'enfant un milieu agréable dans lequel évoluer. Elle lui propose un « laboratoire » à ciel ouvert dans lequel celui-ci peut effectuer une multitude d'observations, d'expériences et de recherches. La liberté, l'autonomie ainsi que le mouvement représentent des besoins essentiels de l'enfant. L'exploration sensorielle est au cœur de cet espace-temps, l'extérieur.

Quand l'enfant est dans la nature, il utilise et affine ses sens. Le sens du toucher peut y être utilisé en manipulant des bouts de bois, des feuilles, de la mousse. Grâce au sens de la vue, les enfants peuvent y observer des insectes, les différentes couleurs des fleurs, les feuilles des arbres au fil des saisons, les empreintes des animaux, la lueur des étoiles. Leurs oreilles pourront être à l'affût du chant des oiseaux ou d'un éventuel cours d'eau. Sa créativité et son imagination se développent.

Au sein des girafons, les enfants bénéficient d'un jardin extérieur avec de l'espace pour courir, des aires de jeux pour grimper, des espaces verts pour explorer, des bacs de jardin pour gratter, planter, arroser, observer et enfin cueillir. La cage à escargot, la découverte de la faune du jardin et l'aquarium de l'entrée viennent compléter les curiosités. Le contact avec la nature joue un rôle important dans la vie sociale de l'enfant. Maria Montessori dit qu'il est important d'initier les enfants à la culture des plantes pour développer le sens moral de ceux-ci. Nous avons fait le choix de proposer des ateliers (*Projet marché des Halles, Vergers de Vendée, sortie au parc*) qui allient nature et développement durable avec une continuité des produits « du champ à l'assiette ». Les enfants découvrent d'où viennent les légumes, les fruits, les plantes et les fleurs ainsi que leur respect et utilité. Le goût et l'aspect épicurien est aussi mis en avant. Ces différents projets participent à faire de la crèche un véritable lieu de vie et de découvertes.

Le développement durable à la crèche.

Acteurs du début de vie des futures générations, il est impératif de nous soucier de l'avenir qui sera proposé aux enfants accueillis et ainsi nous engager en faveur du développement durable.

Nos actions se déclinent à plusieurs niveaux :

- tri des déchets
- vigilances sur notre consommation énergétique : éteindre les lumières, ordinateurs, imprimantes, fermer les fenêtres le soir, machine à laver enclenchée une fois remplie...
- récupération des matériaux qui peuvent resservir dans les activités
- « projet jouer autrement » qui a pour objectif de mettre en lumière que nous pouvons répondre aux besoins de créativité de l'enfant sans encourager le système de consommation
- favoriser les déplacements à pied, en poussette et en bus
- réflexion sur l'utilisation des bouteilles d'eau
- recentrer nos pratiques éducatives en lien avec la nature, entretenir l'émerveillement avec notre environnement.
- possibilité pour le personnel de manger sur place (repas faits maison et pas de trajets en voiture)

L'art, l'éveil culturel à la crèche.

« Pour un bébé tout est langage, corps, jeu, expérience », explique Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologue pour enfants. L'enfant perçoit déjà des voix, ressent les variations de luminosité et de rythme depuis l'intérieur du ventre de sa mère. « On parle aux enfants pour qu'ils apprennent la langue, certes, mais la parole sert aussi à ce qu'ils se sentent compris, dans le sens de 'pris avec' », précise la psychologue. Un bébé peut en effet ressentir de la solitude et des angoisses très fortes, sans être à même d'ordonner son chaos intérieur. Par la parole, on l'humanise et on l'aide à surmonter un désarroi qu'il n'a pas les moyens de comprendre ou d'exprimer. En mettant en images, en son ou en matière des émotions, l'art joue le même rôle que le langage auprès d'un bébé. L'éveil artistique et culturel, qui répond aux besoins fondamentaux des bébés (cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression par le langage) contribue à les inscrire dans une culture qui elle-même conditionne le développement et le bien-être de l'enfant et, au-delà, celui de chaque personne adulte.

La nécessité de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants fait aujourd'hui consensus. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques – dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, – favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Au sein des Girafons, l'art est présent sous toutes ces formes. Depuis sa construction, le bâtiment accueille des artistes en résidence qui réalisent des œuvres au sein de la crèche (une sculpture de girafe, une fresque « des n'importe quoi », un graffiti en extérieur). Des cimaises disposées dans le couloir principal de la crèche permettent d'exposer des photos, peintures ou autres œuvres d'art. Celles-ci encouragent également les échanges avec les enfants et leurs familles autour des arts et de leur importance dans l'ouverture vers l'autre, vers la différence.

Des semaines à thèmes ponctuent l'année d'animations « différentes » du quotidien. C'est aussi l'occasion de faire « entrer » des artistes dans la crèche, ou de profiter des compétences artistiques des membres du personnel. Ces temps permettent de proposer aux enfants un univers complètement différent de celui qui leur est familier (musique, repas, ambiance colorée et décorée suivant le thème retenu) ou d'approcher d'autres sensibilités (ex : les émotions par le corps, le petit yogi, massages bébé ...).

La continuité

Pour terminer ce chapitre sur le cadre de référence porté aux enfants, il semble indispensable de rappeler une notion très importante qu'est la continuité des pratiques. C'est le fil conducteur du projet d'accueil, la balise nécessaire à proposer un accueil qui soit de qualité et suffisamment sécuritaire pour permettre l'épanouissement des enfants.

Une cohérence des façons de faire donnera une plus grande sécurité à l'enfant, ainsi qu'à ses parents en leur permettant d'anticiper sur le déroulement des situations : qui va s'occuper de l'enfant et comment il va s'en occuper, de quelle manière, à quel moment. Cette cohérence est le fruit d'une réflexion régulière et partagée entre professionnel(le)s sur les manières de faire, leur ajustement avec la double préoccupation à la fois de pouvoir agir autrement et de garantir aux enfants les repères qui leur sont familiers.

Aux Girafons, nous avons fait le choix de proposer une continuité qui ne soit pas uniquement centrée sur un adulte référent ainsi que sur des fiches de tâches par horaire et préétablies sur la journée. Nous avons cherché l'équilibre entre repères et liberté d'expérimenter, qui sera elle aussi gage de sécurité et de confiance en soi. C'est là où le cadre de référence prend toute sa signification : donner des repères, des règles pour permettre une autonomie et une liberté d'expérimenter dans un climat sécuritaire. Enfin, il garantit la plus juste adaptation quotidienne au contexte de chaque enfant.

4- Le cadre de référence posé aux professionnelles de la structure.

Au-delà de la posture définie dans les paragraphes précédents, et afin d'encadrer les pratiques, nous avons fait le choix de construire différents outils à destination des professionnelles. Nous avons également mis en place un réseau de communication régulier qui favorise un travail global, cohérent et continu. Enfin, des moyens de coopération et de partenariat sont définis en même temps de la formation est proposée.

Les outils : projets écrits, séances d'analyse de pratique, outils de traçabilité, journée de décharge pour les EJE, temps de décharge pour les AP, mutualisation des jeux et des espaces, cahiers de transmissions écrites.

Le réseau de communication : réunion d'équipe bimensuelle, réunion de l'équipe technique, réunion « flash » hebdomadaire, réunion EJE hebdomadaire, réunion de rentrée en septembre de chaque année et réunion équipe technique/équipe pédagogique.

Les transmissions : elles sont indispensables, elles doivent être quotidiennes, écrites et orales. Chaque professionnelle doit se tenir au courant en prenant connaissances de celles-ci sur les différents outils mis à sa disposition. Elle doit également veiller à communiquer tout au long de la journée avec ses collègues afin d'acter la cohérence définie pour la journée. De cette posture découle une traçabilité écrite des actes et des observations inhérentes à l'accueil.

Le partenariat : Pour un accueil toujours plus global des familles, nous sommes amenés à travailler en partenariat avec différents organismes extérieurs (CAF, CAMPS, PMI, Association Passerelle, Foyer départemental de l'Enfance ...).

L'entraide : La coopération entre équipe technique et pédagogique est quotidienne, elle fait partie des valeurs et des règles de bienveillance et de cohérence au sein de la crèche. L'équipe technique effectue des temps de présence auprès des enfants en soutien de l'équipe pédagogique, elle prévoit et met en place la décoration de la structure suivant les différents moments de l'année en concertation avec l'équipe pédagogique. De son côté, l'équipe pédagogique participe à des missions techniques comme le changement de draps, le nettoyage des tables quand il y a un manque de personnel, ramener les sacs de linge ...

Cette solidarité entre les différents acteurs du quotidien est essentielle et elle permet le bien-être de tous. C'est une valeur forte qu'il est indispensable d'acter et de préserver.

La formation : chaque agent peut bénéficier de formations qu'elles soient organisées au sein de la collectivité ou via des organismes comme le CNFPT par exemple. Elles permettent d'enrichir leurs connaissances et affiner leurs pratiques. Elles sont à la demande de l'agent ou proposées par l'encadrement quand cela est nécessaire. Chaque année est également organisée une journée pédagogique pour tout le personnel de la structure, ce format existe aussi une année sur deux pour tous les professionnels de la petite enfance. Les professionnelles de la petite enfance ont également accès à l'opportunité d'aller découvrir une autre structure le temps d'une semaine d'échange.

3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

Le projet social : les finalités et la démarche

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe² et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

² Relais Petite Enfance (RAM)

Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

1981 – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

1985 - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

1991 - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

1996 - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

2000 – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

2003 – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

2006 – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

2007 – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

2009 – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

2010 – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4^{ème} RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

2010 – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

2013 – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

2021 – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

2021 – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

2022 – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

Un territoire attractif

Situation géographique, économique et environnementale

→ Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

→ Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent³.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

→ Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

³ Le Parisien du 29 avril 2021

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

Evolution et caractéristiques de la population

→ Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

→ Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)⁴, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de – de 3 ans augmenter régulièrement⁵.

Nombre d'enfants -3 ans (CAF85 - 2020)



Sur l'ensemble de l'agglomération 6

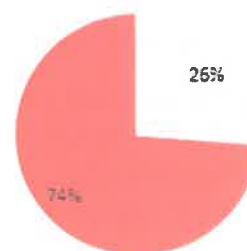
ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

→ La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon⁶. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants⁷.

→ Un taux de pauvreté⁸ plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

⁴ Source INSEE

⁵ Source CAF85 et MSA

⁶ Source INSEE

⁷ Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

⁸ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

→ Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles agglo-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)⁹.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

→ Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

⁹ Source CAF85 et MSA

→ Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1^{er} janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1^{er} janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret¹⁰ offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

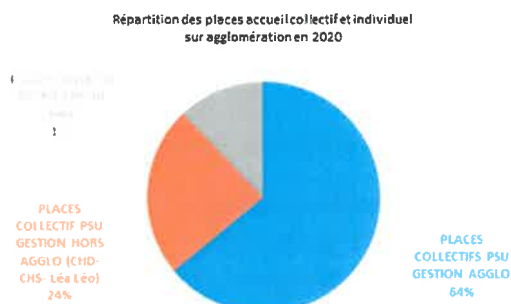
Ainsi en 2020, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



¹⁰ Décret du 30 août 2021

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l’offre d’accueil collectif

Objectifs	Actions
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021 Retravailler la sectorisation
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

→ Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1^{er} mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1^{er} agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019¹¹ ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

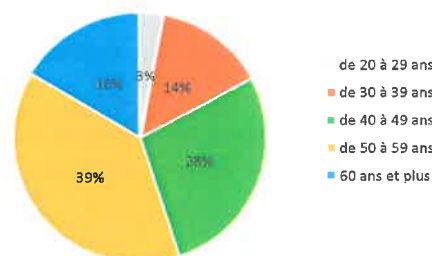
Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM¹² a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

Répartition par âge des assistants maternels



→ Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

→ Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

¹¹ Source CD85

¹² FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel¹³. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS¹⁴ et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

¹³ Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

¹⁴ Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

→ Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

→ Le REAAP Local

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

→ Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

Des actions engagées en faveur du développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »¹⁵.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

➔ L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

¹⁵ Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

→ L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

→ L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH¹⁶. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP¹⁷, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH¹⁸ lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

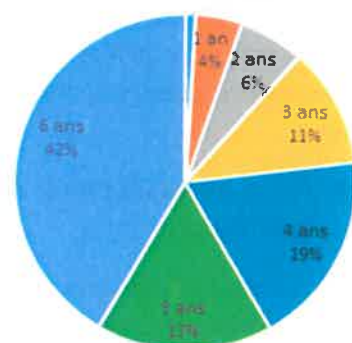
Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



¹⁶ Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

¹⁷ Allocation Journalière de Présence Parentale

¹⁸ Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...¹⁹

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social²⁰ ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

¹⁹ Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

²⁰ Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

Favoriser le développement humain et le travail en réseau

→ Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

➔ Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture²¹ souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibai, arts visuels, spectacles, bals...).

➔ Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

²¹ Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

→ Un travail en partenariat efficient mais à étoffer

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

➔ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

➔ Actions indirectes

*Choix des produits d'entretien

*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

➔ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

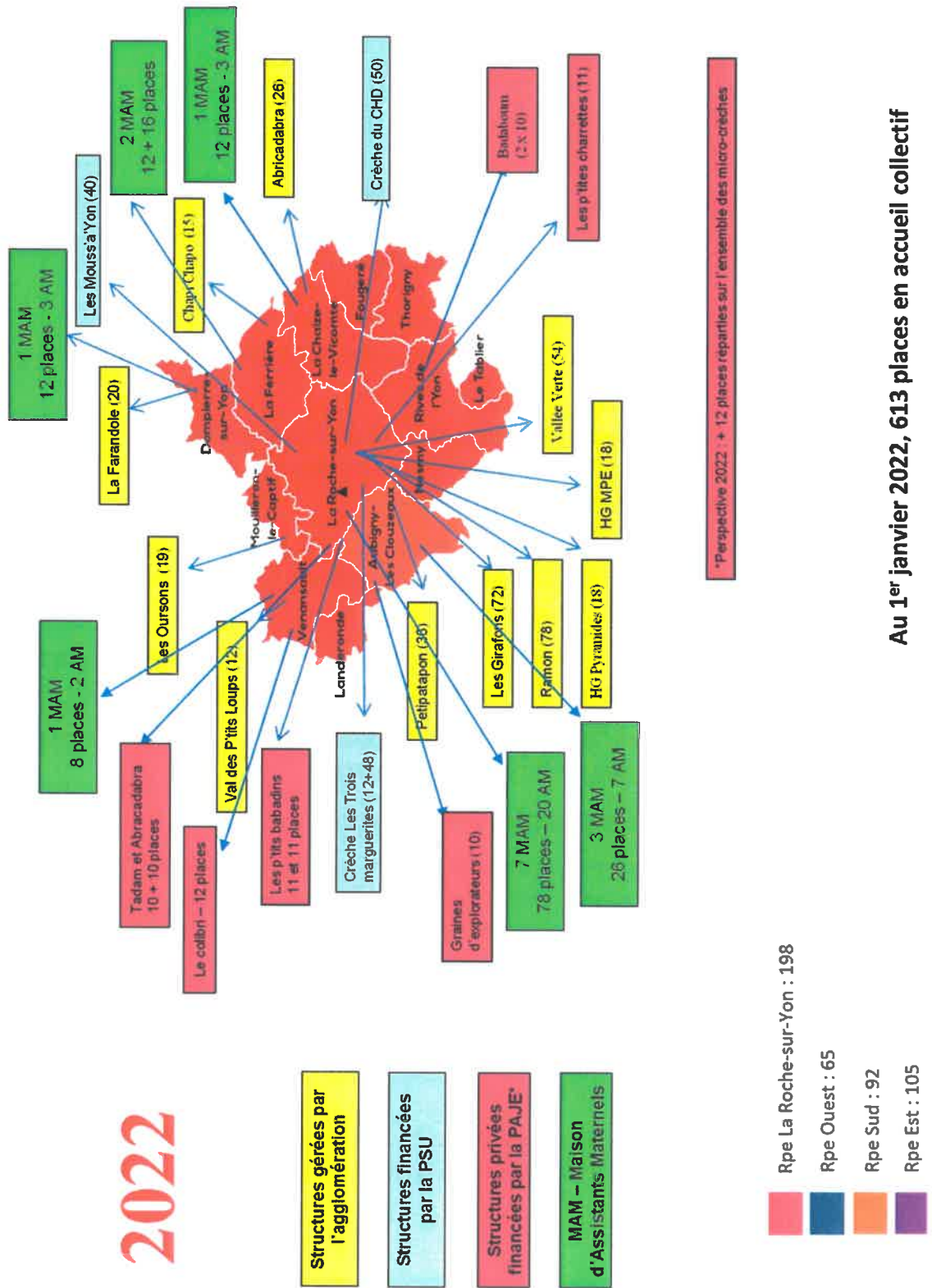
Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES
		2021	2022
CRECHES LRSYA (PSU)			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
TOTAL 1		370	380
CRECHES PSU			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
TOTAL 2		138	138
MICRO-CRECHES PAJE			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
TOTAL 3		83	109
TOTAL GENERAL (1+2+3)		591	627

Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



Au 1^{er} janvier 2022, 613 places en accueil collectif

Annexe 3



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

DIRECTION PETITE ENFANCE
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
Accueil collectif 1 guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil 2. crèches hospitalières 1. crèche privée "Léa et Léo Soit 138 places 9 micro-crèches Soit 95 places	Manque de places disponibles (cf commission d'attribution) Manque de places en accueil occasionnel Manque de place disponible en accueil d'urgence	Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places) - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel Questionnaire transmis aux familles Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021 Retravailler la sectorisation Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle	80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant
	Des besoins importants pour des familles présentant des besoins spécifiques (insertion professionnelle et sociale, difficultés éducatives, handicap) Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre	Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir : *équité sociale *réduction des inégalités sociales de santé *développement humain Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de : *l'éveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire *l'éveil à la nature : "Il n'y a pas de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage... *L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte				Continuité

Accueil individuel				2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Rencontre à prévoir avec le Département
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPPEM) *460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places 4 Relais Petite enfance *accompagnent les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutiennent et accompagnent les assistant(e)s maternel(le)s (997 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Manque de places : peu de places disponibles Des démarches administratives fastidieuses Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Augmenter le nombre de places en accueil individuel Faciliter les démarches administratives Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	2023
Accueil et accompagnement des parents				
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle Développer les partenariats avec Entourage, avec les résidences autonomie	sept-23 mandat suivant 2026

<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * réunions partenariales * groupes de travail * fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles <p>L'échelle aggro pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<p>Développement durable</p>				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>Au regard de tous ces éléments :</p>				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p>			
<p>Propositions</p>	<p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance * l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels * les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération * un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance * une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons) 			

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,
Maire de la Roche-sur-Yon
Conseiller départemental de la Vendée**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.